

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 3 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trois mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au Centre Municipal de Rencontres, afin de respecter les gestes barrières et la distanciation physique, sans public, sous la Présidence de Monsieur LARELLE Didier, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2021

Nom Prénom	Présents (19)	Absent (0)	Excusées
LARELLE Didier	X		
KROMWEL Pierrick	X		
BOURGENOT Claire	X		
BOURSIER Yves	X		
TRAPIED Michel	X		
DAVID Patricia	X		
LANGLOIS Alexandra	X		
CLOUET Michel	X		
JAULIN Aurélie	X		
BREMAUD Fabrice	X		
CAUSSEQUE Stéphanie	X		
MERCERON Pascal	X		
BATARD Emmanuel	X		
MARTIN Sylvie	X		
BRISSON Fabrice	X		
DAUPLLET Martine	X		
GEORGES Sandrine	X		
GARDIEN Maurice	X		
GROUSSARD Françoise	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance : M. Fabrice BRISSON

Approbation du compte-rendu du Conseil du 6 avril 2021

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021-45- Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CdA de La Rochelle est devenue compétente en matière d'eau potable et de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU). Comme à chaque transfert de compétence, ces modifications statutaires doivent faire l'objet d'une évaluation financière des charges et recettes.

A ce titre et conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 1^{er} avril 2021 et a approuvé son rapport sur l'évaluation financière de ces transferts de compétences.

Afin d'adopter définitivement ce rapport et fixer le montant des attributions de compensation des communes, le rapport de la CLECT doit maintenant être approuvé, à la majorité qualifiée, par les conseils municipaux des communes de la CdA.

Une fois adopté, le rapport de la CLECT (document ci-joint et document de présentation) permettra ainsi de calculer et fixer les attributions de compensation définitives entre les communes et la CdA.

S'agissant des attributions de compensation, la CLECT propose de distinguer les charges transférées en fonctionnement de celles transférées en investissement. Ainsi, il est proposé de créer une attribution de compensation en investissement afin de maintenir en section d'investissement du budget les charges évaluées en investissement. Les dépenses de fonctionnement transférées resteront impactées sur l'attribution de compensation classique actuelle. Monsieur l'Adjoint en charge des finances présente le schéma des compétences communales et communautaires, la méthode de transfert retenue pour les charges de fonctionnement ainsi que les données individuelles de la Commune de Saint-Rogatien.

Monsieur le Maire précise qu'en 2021, pour les dépenses de puisards, la Commune fera l'avance et la CdA remboursera.

A la question de l'opposition sur la présence ou l'absence de schéma directeur pluvial sur la commune de Saint-Rogatien, Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de schéma directeur.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le rapport de la CLECT
- D'approuver la création d'une attribution de compensation en investissement pour imputer les charges transférées d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- D'approuver le rapport de la CLECT
- D'approuver la création d'une attribution de compensation en investissement pour imputer les charges transférées d'investissement.

2021-46- Renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Par délibération du 15/10/2018, le PEDT a été renouvelé suite à son élaboration concertée avec l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire.

Il arrive à échéance et doit faire l'objet d'un renouvellement.

En vue de celui-ci, une évaluation du PEDT 2018/2021 a été menée avec les partenaires éducatifs locaux.

Monsieur l'Adjoint chargé de l'enfance et de la jeunesse présente les objectifs proposés par la commission Enfance-Jeunesse du 29 avril 2021 :

Épanouissement de l'Enfant sur les différents temps éducatifs

L'épanouissement de l'enfant débute par la prise en compte de ses besoins : affectifs, psychiques, physiques caractérisés par son âge et sa maturité. Pour favoriser l'épanouissement de l'enfant, l'ensemble de la communauté éducative doit assurer la sécurité morale et physique des enfants à travers des repères stables horaires, transition fonctionnement, règles sur les différents temps...

Enfant Citoyen de Demain

Les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain, c'est pour cela que la commune de Saint-Rogatien est convaincue que l'attention portée aux enfants par l'ensemble de la communauté éducative est un investissement pour le territoire. Etre citoyen cela s'apprend tout au long de son enfance en acquérant des notions de vivre ensemble et la connaissance de ses droits et ses devoirs. Pour cela, il faut que la communauté éducative mette à disposition des outils afin que cette citoyenneté puisse s'exprimer.

Renforcer le lien entre les différents acteurs éducatifs

La communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui gravitent autour de l'école : familles (parents, représentants des parents, association parents d'élèves), enseignants, agents de la commune de Saint-Rogatien (animateurs, coordonnateur Enfance-Jeunesse, ATSEM, agents de la restauration et agents de nettoyage), les éducatrices ou éducateurs du dispositif d'autorégulation et les intervenants extérieurs. Si nous souhaitons atteindre les objectifs ci-dessus, les différents acteurs éducatifs doivent travailler ensemble main dans la main. Chaque acteur de la communauté éducative doit pouvoir bénéficier d'une égale considération et la complémentarité des compétences doit être mise en avant dans le projet. Les actions éducatives et les projets peuvent être travaillés de manière transversale. Chaque acteur peut mettre à disposition ses compétences au service de la communauté éducative.

L'opposition demande des renseignements sur le questionnaire et souhaiterait en être destinataire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le Projet Educatif Territorial pour une durée de 3 ans
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- D'approuver le Projet Educatif Territorial pour une durée de 3 ans

- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer la convention.

2021-47- Création d'un emploi d'adjoint technique à 22 h 61

Monsieur l'adjoint chargé du personnel, expose que les besoins des services d'entretien des salles sportives, de l'église ainsi que le ménage de salles périscolaires dont le Centre de Loisirs nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique pour un temps non complet de 22.61 h/100^{ème}.

Monsieur KROMWEL propose :

- De créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint technique sur le grade « adjoint technique territorial » à temps non complet à raison de 22.61 h/100^{ème}
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des salles sportives, de l'église et des salles périscolaires dont le Centre de Loisirs
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} juin 2021.

Monsieur le Maire sera autorisé à procéder à la publicité obligatoire et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement à effet au 1^{er} juillet 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- De créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint technique sur le grade « adjoint technique territorial » à temps non complet à raison de 22.61 h/100^{ème}
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des salles sportives, de l'église et des salles périscolaires dont le Centre de Loisirs
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

2021-48- Création d'un emploi d'adjoint d'animation à 33 h 39 mn

Monsieur l'adjoint chargé du personnel, expose que les besoins des services périscolaire, scolaire et entretien nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation pour un temps non complet de 33 h 39 mn.

Monsieur KROMWEL propose :

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'Adjoint d'Animation sur le grade « adjoint d'animation » à temps non complet à raison de 33 h 39 mn

- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : accompagnement à l'éducation des enfants
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} juin 2021.

Monsieur le Maire sera autorisé à procéder à la publicité obligatoire et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement à effet fin juillet 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'Adjoint d'Animation sur le grade « adjoint d'animation » à temps non complet à raison de 33 h 39 mn
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : accompagnement à l'éducation des enfants
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

2021-49- Tableau des effectifs au 1^{er} juin 2021

Grades ou emplois	Cat	Effectif budgétaire	Pourvu	Non pourvu	Temps non complet
ADMINISTRATIVE					
Adjoint Adm Ppal 2 ^e cl	C	2	2		1 à 17.5 h
Adjoint Adm Ppal 1 ^{ère} cl	C	1	1		
Attaché ppal	A	1	1		
TECHNIQUE					
Adjoint technique	C	3	2	1 vacant	1 à 22.61 h
Adjoint T ppal de 1 ^{ère} cl	C	1	1		
Adjoint T ppal de 2 ^e cl	C	4	4		1 à 32.70 h 1 à 32.80 h 1 à 17.5 h
Agent de maitrise ppal	C	1	1		1 à 32.80 h
SOCIAL					
ATSEM ppal 1 ^{ère} cl	C	2	2		1 à 30.85 h 1 à 30.65 h
ATSEM ppal 2 ^{ème} cl	C	1	0	1 vacant	1 à 33.65 h
ANIMATION					
Adjoint d'animation	C	5	4	1 vacant	3 à 30 h 1 à 29.80 h 1 à 33.65 h
Animateur ppal 1 ^{ère} cl	B	1	1		
POLICE MUNICIPALE					
Brigadier chef ppal	C	1	1		
TOTAL		23	20 Mais 19 personnes car 1 agent sur 2 grades	3	
EMPLOIS CONTRACTUELS					
Adjoint technique		1	1		
Agent polyvalent d'animation		1	1		1 à 32.47 h
TOTAL		2	2		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} juin 2021 tel que ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

L'opposition demande des renseignements sur :

- la plainte retirée contre le magasin U Express
- la fermeture du city stade
- l'organisation des élections départementales et régionales
- l'étude sur la qualité de l'air.

U Express : une riveraine avait engagé une procédure contre le permis de construire modificatif et un référé pour arrêter le chantier. Elle a été déboutée du référé et a été condamnée à verser 1 000 € à la Commune de Saint-Rogatien. Par la suite, elle a retiré sa plainte.

City stade : il a été fermé à la suite d'une « occupation » par un groupe important de jeunes adultes qui ne respectaient pas l'arrêté à savoir nombre de jeunes et port du masque le 24 avril. La gendarmerie s'était déplacée pour les faire évacuer. Mais des jeunes avaient tenté une action en force et dégradé les grillages le 3 mai d'où une nouvelle intervention de la gendarmerie. Ré-ouverture le mardi 4 mai à 9 h.

Organisation des élections départementales et régionales : la vaccination n'est pas obligatoire mais préconisée ; un tableau de vaccination prioritaire est à retourner à la Préfecture avant le 21 mai. Une réunion se fera le mardi 4 mai après-midi pour prévoir toute l'organisation, le nombre d'assesseurs est multiplié par deux du fait du dédoublement des élections. Des urnes supplémentaires et plexiglass de protection sont nécessaires et une partie des frais seront pris en charge par l'Etat.

Etude de la qualité de l'air : les résultats sont prévus pour les élus le 2 juin avec une présentation au public mais en visio le 14 juin à 18 h. Une commission « Environnement » sera ensuite programmée.

L'opposition exprime sa satisfaction quant à l'organisation de l'opération de nettoyage samedi 1^{er} mai et remercie les agents, la municipalité et l'association Tout Pour La Terre.

Les troncs d'arbres sur l'aire du CIL n'ont pas été volés, ils sont revenus pour être utilisés par l'école du dehors de l'école maternelle.

Trois offres de boulanger pour l'aménagement et l'exploitation de la future boulangerie ont été réceptionnées. La commission « boulangerie » se réunira le mardi 12 mai à 10 heures à la mairie pour faire le choix et sera composée de : Didier LARELLE, Michel TRAPIED, Françoise GROUSSARD, Maurice GARDIEN, Yves BOURSIER et Sylvie MARTIN.

Le Président de la CdA a émis un avis défavorable à l'installation d'AMAZON sur le site du Grand Port Maritime, car le flux très important de camions était en contradiction avec le Zéro Carbone. Le Grand Port Maritime doit donner son avis.

Une motion contre les éoliennes à Saint-Rogatien avait été envisagée mais normalement il ne devrait pas y en avoir, la commune étant un couloir aérien. Sur 40 éoliennes prévues à l'échelle du territoire, 25 sur 4 ou 5 communes sont en cours. Les

communes littorales, celles avec des lignes hautes tension ou dans un couloir aérien sont exclues. Mais nous devons rester attentifs !

Suite au changement d'adjoints au maire, les délégations sont les suivantes :

Pierrick KROMWEL, 1^{er} adjoint au maire en charge de l'éducation et de la jeunesse, du personnel et de l'environnement

Claire BOURGENOT, 2^{ème} adjointe au maire en charge des associations, des affaires culturelles, de la communication et de l'information

Yves BOURSIER, 3^{ème} adjoint au maire en charge de l'entretien des espaces publics, des bâtiments communaux, de la voirie, de l'accessibilité handicapé et des réseaux

Michel TRAPIED, 4^{ème} adjoint au maire en charge de l'urbanisme et des finances

Françoise GROUSSARD, 5^{ème} adjointe au maire en charge des affaires sociales, de la petite enfance, des affaires électorales, de l'état civil et de la sécurité urbaine

La vaccination avec le vaccin Janssen démarre cette semaine mais les livraisons sont incertaines.

Les travaux de voirie de la rue Néchalier commenceront le 17 mai, la réhabilitation du réseau d'eau étant achevé.

Une commission « communication » sera organisée pour communiquer les dates de relecture du Mag' de juillet 2021.

La fête des voisins est repoussée en septembre 2021.

La demande de subvention pour la construction de la boulangerie a obtenu un avis favorable du Comité technique du Conseil départemental et sera validé par la Commission permanente le 21 mai à hauteur de la somme de 54 000 € au lieu de 45 000 € demandés.

Les demandes de subventions pour les travaux des écoles et les agrès sportifs ont également reçu des avis favorables et seront validés par la même Commission permanente du Conseil départemental.

Séance levée à 21 h 30

Rappel des délibérations prises

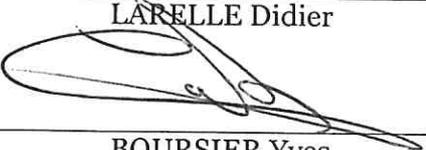
2021-45- Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

2021-46- Renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT)

2021-47- Création d'un emploi d'adjoint technique à 22 h 61

2021-48- Création d'un emploi d'adjoint d'animation à 33 h 39 mn

2021-49- Tableau des effectifs au 1^{er} juin 2021

LARELLE Didier 	KROMWEL Pierrick	BOURGENOT Claire
BOURSIER Yves	LANGLOIS Alexandra	CLOUET Michel
JAULIN Aurélie	BREMAUD Patrice	CAUSSEQUE Stéphanie
MERCERON Pascal	BATARD Emmanuel	MARTIN Sylvie
BRISSON Fabrice	DAUPLLET Martine	GEORGES Sandrine
GARDIEN Maurice	GROUSSARD Françoise	TRAPIED Michel
DAVID Patricia		